

AGIR POUR
PORTER UNE
PAROLE CITOYENNE

VOTER
POUR QU'ELLE SOIT
ENTENDUE

LE SERVICE CIVIQUE

LE SERVICE CIVIQUE

Convaincre ou contraindre ?

Les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Casher ont placé les enjeux de citoyenneté au cœur des priorités et conduit à la généralisation du service civique. Il est invoqué pêle-mêle comme un moyen de lutter contre la radicalisation, une forme d'engagement citoyen ou une nouvelle forme de service national obligatoire. Régulièrement, parlementaires et hommes politiques proposent de le rendre obligatoire. Sur ce chapitre, la plupart des candidats à l'élection présidentielle (dont à l'époque plusieurs candidats à la primaire de la gauche), répartis sur tout l'échiquier politique, se sont exprimés clairement **en faveur d'un service civique obligatoire**, inspiré de l'ancien service militaire. **Le clivage gauche / droite est peu opérant en la matière.** François Fillon, par exemple, n'affiche pas de volonté de le rendre obligatoire contrairement à Marine Le Pen (pour un service civique de défense obligatoire) ou Jean-Luc Mélenchon (pour un service citoyen obligatoire rémunéré au Smic).

Au-delà du caractère obligatoire ou pas, les candidats ne disent rien du budget qui sera consacré au dispositif. En 2017, il s'élève pourtant à 300 millions d'euros, permettant à 150 000 jeunes de s'engager.

Instauré depuis la loi du 10 mars 2010, **le service civique est un engagement au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans**, sans condition de diplôme ni d'expérience. Effectué auprès des associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics (hôpitaux, musées, collèges, lycées...) sur une période de 6 à 12 mois, c'est un engagement en reconnaissance d'un service rendu à la Nation, indemnisé.

En 2015, François Hollande annonce « un droit universel au service civique », soit l'obligation faite à l'Etat de permettre à chaque jeune qui le souhaite de s'engager. L'objectif est que **la moitié d'une classe d'âge (soit près de 350 000 jeunes) puisse vivre l'expérience.**

Depuis, la montée en charge du service civique est une réalité. **En 2016, 95 000 jeunes ont réalisé une mission** en France (dont 5 200 au sein de Ligue de l'enseignement). Mais si **une mission est proposée pour quatre demandes**, on observe une **importante disparité sur l'ensemble du territoire**. Alors que l'offre est saturée dans les moyennes et grandes villes, les propositions d'engagement sont bien moins nombreuses en milieu rural.

Le débat sur l'obligation ne doit pas ignorer celui **sur la capacité de la société à satisfaire la soif d'engagement exprimée par les jeunes** (voir l'enjeu).

L'ÉTAT
DU DÉBAT
PUBLIC

DÉCRYPTAGE

AGIR POUR
PORTER UNE
PAROLE CITOYENNE

VOTER
POUR QU'ELLE SOIT
ENTENDUE

LE SERVICE CIVIQUE

- A ceux qui voudraient véhiculer l'image d'une jeunesse désabusée, on peut opposer clairement celle d'une jeunesse qui veut s'engager. Les études montrent en effet que **l'engagement bénévole dans les associations des moins de 35 ans se consolide**. En 6 ans, c'est chez les jeunes que la progression est la plus forte* (21,3% chez les 15-35 ans en 2015),
- **Le caractère volontaire n'entraîne pas un caractère inégalitaire** : 17% des volontaires sont issus des quartiers politique de la ville (environ 16% des jeunes Français résident dans ces quartiers) et 17,5% n'ont aucun diplôme (16% des jeunes Français sont dans ce cas). 28% ont un niveau Bac (29% des jeunes ont ce niveau de qualification) et 40% ont un niveau supérieur ou égal à Bac +2 (42% du total des jeunes sont dans cette même situation),
- **Quelle sera la sanction si l'obligation n'est pas respectée ?** (amendes etc...).
- L'intérêt du service civique est de proposer **une mise en pratique concrète et accompagnée de la citoyenneté** sur un temps long. C'est le caractère volontaire de la démarche qui lui donne tout son sens. L'engagement imposé est une contradiction,
- Pour rompre sans doute avec l'idée de conscription et la proximité fondatrice du service civique avec le service militaire, il nous faut rappeler l'importance de la démarche volontaire comme **signe de « maturité » démocratique de citoyens libres de leurs choix** et s'engageant délibérément pour des causes collectives qui dépassent leurs intérêts particuliers,
- Le service civique **fait confiance et responsabilise les jeunes** en s'intéressant moins aux compétences qu'à **la motivation**,
- Un dispositif d'engagement et de soutien au dynamisme associatif ne doit être instrumentalisé et réduit à un dispositif d'insertion professionnelle.

Points de vigilance :

- 1 Le développement massif du service civique doit rimer avec qualité. Il faut préserver la qualité des missions et de l'accompagnement,
- 1 La loi « Egalité et citoyenneté » adoptée fin 2016 acte l'ouverture de l'accueil de jeunes en service civique aux entreprises agréées Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale de droit (ESUS). Si cette disposition n'est pas un problème en soi, on peut craindre une volonté d'ouvrir le service civique aux entreprises et aux sociétés commerciales (Macron l'évoque notamment), et donc une aggravation du risque de substitution à l'emploi.
- 1 Aussi **l'agrément de l'Agence**, qui est censée apprécier entre autres la concurrence à l'emploi, **ne doit pas devenir une simple formalité**. La qualité de l'instruction de l'agrément est une des clés d'un service civique de qualité.

- Poursuivre la généralisation progressive du service civique pour renforcer **sa qualité** :

NOS
PROPOSITIONS

AGIR POUR
PORTER UNE
PAROLE CITOYENNE

VOTER
POUR QU'ELLE SOIT
ENTENDUE

LE SERVICE CIVIQUE

- Consacrer plus de moyens à l'accompagnement (pendant la mission) et à la préparation du projet d'avenir (la sortie des volontaires),
 - Retrouver des marges de manœuvre dans la définition de la durée des missions, contrainte dans la pratique (moyenne de 8 mois) pour répondre aux besoins des missions,
 - Pour lever les freins à l'engagement d'un plus grand nombre de jeunes et de structures d'accueils, nous proposons un assouplissement du caractère hebdomadaire des 24h en modifiant la loi en faveur d'une annualisation du temps d'engagement (« équivalent de 24h/semaine sur la durée totale de la mission » au lieu de « 24h minimum par semaine »).
- Rendre accessible les missions à tous les profils de jeunes pour favoriser la mixité et dépasser les inégalités sociales :
 - **Abandonner le recrutement sur CV** pour valoriser la motivation et non les compétences des jeunes,
 - **Encourager, pour les gros organismes d'accueil, la contractualisation avec l'Agence du service civique autour d'indicateurs** adaptés à la réalité de chaque organisme d'accueil (conventions pluriannuelles ou via la procédure d'agrément) pour inciter les structures d'accueil à atteindre des objectifs de diversité dans leurs effectifs de volontaires,
 - **Développer les espaces collectifs, inter-structures** de formation des tuteurs, de forums jeunes/association et de recrutements collectifs de volontaires,
 - **Faciliter l'organisation de « parcours découverte »** pendant la mission pour favoriser la mise en réseau des structures sur les territoires (découverte progressive de plusieurs structures d'accueil, échange de volontaires entre structures, engagement simultané autour d'une même mission etc.).
 - Améliorer les conditions de vie des volontaires :
 - Aligner leurs avantages à ceux des étudiants,
 - Mettre en place des quotas de logements sociaux réservé à des volontaires,
 - Identifier des solutions de transport dans les territoires ruraux avec les collectivités.

Le service civique à la Ligue de l'enseignement

- Un pôle d'appui territorial

Pour atteindre 150 000 missions en 2017, l'Agence du service civique mise sur la **territorialisation du dispositif** via la mobilisation des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités ainsi que l'appui des principaux organismes d'accueil tels que la Ligue de l'enseignement, Unis-Cité et l'Union nationale des missions locales. Nous devons dès maintenant nous positionner comme **un pôle d'appui territorial auprès des services de**

AGIR POUR
PORTER UNE
PAROLE CITOYENNE

VOTER
POUR QU'ELLE SOIT
ENTENDUE

LE SERVICE CIVIQUE

l'Etat. Nos 103 fédérations peuvent jouer un rôle déterminant dans l'information et la mobilisation des territoires ruraux et/ou isolés. La bonne implication des comités départementaux de l'Ufolep et de l'Usep est elle aussi primordiale dans cette optique de développement, le sport figurant, aux côtés des activités médico-sociales, parmi les deux secteurs identifiés comme prioritaires pour favoriser le développement du service civique.

- Deux grands programmes

Fin 2016, la Ligue a lancé « les D-Codeurs », un premier grand programme d'engagement pour favoriser l'inclusion sociale par le numérique. 500 volontaires s'engageront la première année auprès des publics scolaires et périscolaires, des personnes âgées isolées et des populations « peu connectées ».

En février 2017, l'Ufolep et la Ligue ont lancé « Volontaires tout terrain » pour favoriser la dimension citoyenne et responsable des manifestations sportives, autour de trois grands aspects : ouvrir les événements à des publics éloignés des pratiques, sensibiliser aux gestes qui sauvent et apporter une dimension écoresponsable à l'organisation de ces manifestations. 300 volontaires seront mobilisés.

- * *L'engagement bénévole en France de 2010 à 2016*, France Bénévolat: <https://www.francebenevolat.org/documentation/enquete-france-benevolat-l-evolution-de-l-engagement-benevole-associatif-en-france-de-2010-2016>
- Service civique à la Ligue de l'enseignement : bilan et perspectives (Infographie 2017) : <http://www.laligue.org/le-service-civique-bilan-perspectives/>
- Discours de François Hollande à l'occasion des 5 ans du service civique (9 mars 2015) : <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-a-l-occasion-des-5-ans-du-service-civique-et-des-20-ans-de-l-association-unis-cite/>
- Enquête sur les jeunes et le service civique (janvier 2016) : <http://www.service-civique.gouv.fr/presse/resultats-d-etudes-sur-les-jeunes-et-le-service-civique>

POUR ALLER
PLUS LOIN

AGIR POUR
PORTER UNE
PAROLE CITOYENNE

VOTER
POUR QU'ELLE SOIT
ENTENDUE

LE SERVICE CIVIQUE

L'ENJEU

L'ENGAGEMENT

En France, le bénévolat se porte bien (un Français sur quatre est bénévole) et les associations jouissent d'un capital sympathie certain (2/3 tiers des Français leur font confiance).

Plus informel et plus libre, l'engagement est aujourd'hui caractérisé par le choix et la réversibilité. Une part de cet engagement s'appuyant sur les outils numériques ne se traduit pas par une volonté de s'intégrer dans un cadre associatif.

Ces évolutions interrogent donc les associations sur leur capacité à demeurer un lieu d'accueil des désirs d'engagement.

Que peuvent offrir les associations de loi 1901 dans ce contexte ? L'engagement, s'il est individuel au départ, s'épanouit aussi parce qu'il constitue une possibilité d'affiliation ou de ré-affiliation collective des individus. Il prend son sens dans le cadre de l'inscription de l'individu au sein de plusieurs sous-groupes sociaux. L'engagement, qui s'expérimente et se vit à tous les âges, au contact des autres, revêt une dimension éminemment collective. Si elle n'a pas le monopole en la matière, l'association reste un cadre stimulant.

À VENIR

- L'engagement tout au long de la vie